Aix-en-Provence, le 28 mai 2020

Direction des Etudes et de la Vie Etudiante

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Séance n° 83 du 7 mai 2020, 14 h
En visioconférence

PV soumis à l'approbation de la CFVU du 18 juin 2020

Président de la séance : Lionel NICOD – Vice-Président Formation

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège des professeurs et personnels assimilés :
Sophie CHAUVET, Kathia CHAUMOITRE, Muriel GIACOPELLI, Pascal GANDOULPHE, Xavier LEONCINI, Homa LESSAN PEZECHKI, Michel RUQUET, Céline VIESSANT.

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :
Alexandrine BERTAUD, Emilie CARRETIER, Sophie DE CACQUERAY, Marieke LONGCAMP (pouvoir), Pierre MAGNIEZ, Hervé MAGNOULOUX, Marie MONTANT.

Collège des Usagers :
Lyes BELHADJ, Camille BICCHIERAI, Tom BLANCHARD (pouvoir), Michel FABIO (pouvoir), Lucie GUILLAUMY, Quentin GUILLEU (excusé), Baptiste LEFEVRE, Ambre MARIETTE, Mahan OUTAHAR, Aurélie TANGUY, Maxime TIRADO, Baptiste TROPINI

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :
Catherine AVILES (excusée), Béatrice DELORGE, Alphonse GIORGI, Priscilla PUIG

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :
Marie-Laure GUIDI

Membres en exercice : 38
Quorum : 20
Nombre de présents ou représenté : 30

PARTICIPE A LA SEANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : Marc BRUANT

ASSISTENT A LA SEANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Nathalie ALMERAS, Laurence AMERICI, Céline BRICAIRE, Lionel BRINGOUX, Patrice BONNET, Jean-Luc BOUDENNE, Caroline BULGARELLI, Nora Cherifa ABIB, Jean-Baptiste DELZANT, Bertrand DEVOUARD, Pascale DE PADUA, Idoya DE PONCINS, Jean-Pierre FERRAND, Patricia GAITAN, Marc GEORGELIN, Jean-Claude GUILLEMOT, Sophie JACOULET, Hervé JUVENAL, Patrice LAISNEY, Danièle MOURGUIART, Laurence MOURET, Jean-Louis MORO, Jean-François PABA, Nathalie PARQUIER, Patricia REDON, Monique ROLBERT, Franck TORRE, Anne RIBAUD, Eric VALERIO.

ORDRE DU JOUR :

I. Approbation de procès-verbal
- PV de la CFVU du 5 mars 2020

II. Actualités

III. Formation / Pédagogie
- Diplômes en partenariat international
- Projets lauréats dans le cadre du FIP 2020
- Guide des examens : compléments

IV. Vie étudiante
- Cordées de la réussite

Le VP Formation ouvre la séance à 14 h 02.
Lors de cette deuxième séance en visioconférence, il déclare que les membres élus à la CFVU vont utiliser l'application Wooclap pour procéder aux votes et fait part des modalités qui vont être appliquées.

I ACTUALITES

Le VP Formation présente des éléments d'informations concernant le déconfinement, qui est annoncé à partir du 11 mai prochain.

1) Enseignements

Le VP Formation déclare qu'il ne devrait pas y avoir d'enseignements à l'université avant le mois de septembre 2020, à l'exception potentielle de cours en formation continue et en apprentissage. Ces derniers pourraient reprendre à partir du 2 juin dans le respect de consignes sanitaires strictes du Plan de Reprise d'Activités (PRA) d'AMU qui sont celles préconisées par le Ministère. Il précise que seuls les cours ne pouvant être réalisés qu'en présentiel pourront être organisés, comme des TP qui se font sur des installations spécifiques avec 10 ou 12 étudiants maximum, par exemple.

2) Stages

Le VP Formation indique ensuite que la reprise des stages en présentiel pour les étudiants volontaires sera également autorisée à partir du 2 juin prochain après la signature d'un avenant à la convention initiale, mais également avec deux autres documents : un courrier à l'attention de l'organisme accueillant le stage rappelant l'importance de prévoir le retour du stagiaire dans son PRA et l'obligation de respecter les consignes sanitaires ; et une attestation à remplir par l'étudiant indiquant qu'il s'agit d'un choix de sa part de réaliser son stage en présentiel. Ces deux derniers documents nouveaux sont en cours de rédaction par **M. Egea**, VP aux affaires juridiques et institutionnelles.
Le VP Formation rappelle qu'en cas de stage non réalisé, il est possible de neutraliser la note de stage ou de proposer une activité de substitution, et que, comme prévu dans le plan de continuité pédagogique, les stages en télétravail sont reconnus.
Le VP Formation tient à préciser que cette date du 2 juin a été arrêtée à la suite à des réunions de la Cellule de crise et de la conférence des doyens. Cette décision a été prise en sachant qu'un étudiant en stage est toujours sous la responsabilité administrative de l'université et que dans des jurisprudences, le Conseil d'Etat a tenu pour responsable le président d'université pour des étudiants blessés lors de leurs stages. Il a donc fallu arbitrer entre le risque encouru par un étudiant et l'importance pour lui d'acquérir une expérience professionnelle pour son insertion sur le marché du travail, notamment s'il est en licence professionnelle ou en master 2.
Ainsi, compte tenu de la situation actuelle et du PRA d'AMU, la date du 2 juin, qui laisse un peu de temps pour avoir une plus grande visibilité, a été préférée à celles du 11 ou 18 mai prochain. Il rappelle également le prolongement de l'année universitaire possible jusqu'au 31 décembre prochain, notamment pour réaliser un stage.

3) Rentrée universitaire 2020/2021

Suite à une réunion avec le Recteur, **le VP Formation** informe les membres de la CFVU que la rentrée universitaire en septembre, voire en octobre 2020, ne devrait pas se dérouler dans les conditions normales, à savoir qu'il faudra sans doute toujours avoir dix étudiants au maximum dans une même salle et respecter la norme de 4 m^2 par étudiant.
Des réunions, tout d'abord avec les Vice-doyens formation, puis avec les étudiants vont être organisées dans les semaines à venir afin de préparer la rentrée universitaire et développer l'enseignement à distance. Il faudra également prévoir la mise en œuvre des parcours d'accompagnement annoncés dans le Guide des examens - Covid19 et l'organisation des évaluations des UE non réalisées pendant ce semestre pair.
Les associations étudiantes seront également sollicitées pour mettre en place à la rentrée prochaine pour les futurs étudiants de première année des dispositifs d'accueil ou des formations à l'enseignement à distance, par exemple.

M. Torre tient à souligner la motivation et l'engagement des équipes pédagogiques de l'OSU Pytheas dans les adaptations de modalités des examens, le suivi des étudiants en stage ou à l'étranger.
Mais, l'annonce de cette date du 2 juin, et non du 11 mai, pour la reprise des stages, a surpris et déstabilisé de nombreux étudiants et équipes pédagogiques. Il souhaiterait qu'une communication soit réalisée par l'université expliquant ce choix aux entreprises qui accueillent les stagiaires afin que cela ne porte pas préjudice à leur insertion professionnelle.
Il s'interroge également sur ce nouveau document à destination de l'organisme d'accueil attestant des bonnes conditions sanitaires pour le retour d'un stagiaire, qui reviendrait à vérifier son PRA et pourrait nuire à la qualité des relations avec l'entreprise.
Le VP Formation entend tout à fait les remarques de **M. Torre**, mais il signale qu'il n'avait pas été annoncé de reprise des stages à la date 11 mai avec le début du déconfinement. Il reconnait que la communication à ce sujet est arrivée tardivement et ce, afin de pouvoir déterminer avec une meilleure visibilité cette date et les conditions de reprise des stages. Il confirme qu'un message va être envoyé en ce sens à toute la communauté.

A la question de **Mme Chauvet** sur la personne qui signe les conventions de stages dans les laboratoires, **Mme de Poncins** répond que les responsables des laboratoires ont toujours la délégation du Président d'AMU pour ce faire, même pendant le confinement.

M. Magnouloux considère que cette décision sur la date 2 juin pour le retour en stages est arrivée tardivement et brutalement il y a deux jours. En effet, même si aucune communication sur la date du 11 mai n'avait été réalisée, aucune information contraire non plus, et ce afin de se préparer à une reprise éventuelle. Il ajoute que d'autres universités ne suivent pas cette règle.
Le VP Formation comprend le point de vue de **M. Magnouloux** et il signale qu'il y a autant de règles différentes pour les stages que d'universités, comme de stratégies pour l'organisation des examens.
L'objet du courrier à destination des entreprises est de les remercier de bien vouloir reprendre un stagiaire dans la situation actuelle et leur indiquer qu'il est important que le stagiaire fasse partie de leur PRA afin qu'il suive les mêmes consignes sanitaires que les autres employés.
Il estime, par ailleurs, après avoir été en contact avec des étudiants, que toutes les entreprises n'auront pas forcément leur PRA finalisé aux dates du 11 ou 18 mai prochains.

A la demande de précisions de **M. Magnouloux** sur les nouveaux documents qui devront accompagner l'avenant à la convention de stage, **le VP Formation** répond qu'un étudiant devra effectivement signer en plus d'un avenant s'il était jusqu'à présent en télétravail par exemple, une attestation où il reconnait que c'est une démarche volontaire de sa part de revenir en entreprise et joindre le courrier à destination des entreprises.
En réponse à **M. Torre**, **le VP Formation** précise qu'il va également préparer un courrier à destination des étudiants au niveau établissement sur ce sujet.
M. Magnouloux souhaite également qu'une communication soit réalisée au niveau des entreprises car certains organismes d'accueil n'ont pas compris cette décision.
Le VP Formation répond par l'affirmative et qu'il sollicitera pour ce faire, **M. Laffont**, VP au partenariat avec le monde socio-économique

A la question de **M. Ruquet** de savoir si les externes en santé pourront retourner en stage à l'hôpital et s'occuper par exemple des dossiers administratifs de leurs patients, mais sans avoir de contact avec eux, **le VP Formation** répond que c'est au responsable de stage de définir ces missions.
Il ajoute que le retour en stage est une possibilité, et non une obligation et selon les secteurs d'activités, il peut être risqué de renvoyer certains étudiants en stage, comme en odontologie.

II PROCES-VERBAL

PV de la CFVU du 5 mars 2020

Le procès-verbal de la séance du 5 mars 2020 est approuvé par 29 voix pour et 1 abstention par les membres de la CFVU.

III FORMATION / PEDAGOGIE

1) Diplômes en partenariat à l'international (DPI)

Le VP formation déclare tout d'abord que les deux premiers projets sont liés à l'ouverture de formations qui avaient été présentées lors de CFVU précédentes sous réserve de la mise en place des DPI dans le cadre de l'Université Franco-Tunisienne pour l'Afrique et la Méditerranée (UFTAM). Il ajoute que l'Etat s'est engagé à financer les heures qui seront réalisées et rappelle que l'UFTAM répond à un axe stratégique et a été créée afin de favoriser et développer l'enseignement supérieur sur le continent africain.

o *DPI OSU Pytheas master « Gestion de l'environnement » - UFTAM*

M. Doumenq présente le projet relatif au master mention « Gestion de l'environnement » parcours type « Sciences de l'eau (SCE-UFTAM) » de la composante OSU Pytheas en partenariat avec l'Université de Tunis El Manar (UTM) et l'Université de Carthage (UCAR) (voir annexe 1).
Il rappelle que les autres membres fondateurs de l'UFTAM côté français sont l'ENS Paris Saclay, l'universités Paris 1 Panthéon Sorbonne, l'université Cote d'Azur et l'Institut Polytechnique de Paris.
Il précise que ce master a démarré à la rentrée 2019 et les cours sont réalisés à distance. Il est également prévu l'ouverture du master 2 correspondant l'année prochaine, ainsi qu'un master 1 mention « Droit du numérique » porté par la FDSP.

A la remarque de **M. Leoncini** sur les frais d'inscription élevés, **M. Doumenq** répond que le montant n'est pas plus élevé que celui d'autres universités privées tunisiennes et **M. Boudenne** ajoute que cette année, aucun étudiant en master n'a payé les frais d'inscription car ils ont tous bénéficié de bourses de l'Agence Française du Développement (AFD) ou des gouvernements tunisien et français.

Mme Giacopelli, qui a expertisé les deux projets liés à l'UFTAM, les a trouvés d'une très bonne qualité scientifique. Elle souligne qu'ils s'inscrivent dans une volonté politique d'ouverture sur un axe franco-africain.
Elle leur a donné un avis favorable sous réserve de la question de l'équilibre financier de l'ensemble du projet qui ne serait atteint qu'à échéance de cinq ans.

Mme Montant s'interroge sur la reprise des déplacements en avion étant donné la situation actuelle et demande s'il est souhaitable pour la planète de les encourager.
M. Doumenq abonde en ce sens et précise que cette question a été discutée avec les partenaires de l'UFTAM. Il est fort probable que le premier semestre soit réalisé en télé-enseignement ne sachant pas si les déplacements seront de nouveau possibles en septembre. Il ajoute que l'UFTAM est en train de tester différentes plateformes à distance pour ce faire.

Pour la composante ALLSH, **Mme Americi** s'interroge sur les DPI en général, les relations avec les universités partenaires et la mobilité dans ce contexte du Covid19. Il serait bon d'aborder ces questions afin qu'une stratégie commune à AMU soit définie et ainsi pouvoir s'organiser pour l'année prochaine.
Le VP Formation répond que des réflexions vont être menées de façon globale par **Mme Chimini**, VP aux relations internationales. Il est question de recenser l'impact du Covid19 sur l'accueil des étudiants étrangers et sur les mobilités à l'international au niveau de chaque composante et ensuite, d'imaginer des solutions.

Vote

La CFVU émet un avis favorable par 26 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions au projet de DPI relatif au master mention « Gestion de l'environnement » parcours type « Sciences de l'eau (SCE-UFTAM) » de la composante OSU Pytheas en partenariat avec l'Université de Tunis El Manar (UTM) et l'Université de Carthage (UCAR) dans le cadre de l'Université Franco-Tunisienne pour l'Afrique et la Méditerranée (UFTAM), présenté en annexe 1 au présent procès-verbal.

- ***DPI Sciences licence SVT - UFTAM***

M. Boudenne présente le projet de DPI relatif à la licence mention « Sciences de la vie et de la Terre » parcours type « Gestion de l'environnement » de l'UFR Sciences en partenariat avec l'Université de Tunis El Manar (UTM) et l'Université de Carthage (UCAR) (voir annexe 2).
Il précise que cette licence est co-portée avec l'université de Nice Sofia Antipolis et que la licence première année va démarrer à la rentrée prochaine et sera suivie par l'ouverture de la deuxième, puis de la troisième année. Cette licence permettra de s'orienter vers le master « Sciences de l'eau (SCE-UFTAM) » décrit précédemment. L'idée est de proposer un cursus de cinq ans aux étudiants qui soit ensuite labellisé « Cursus Master en Ingénierie (CMI) » par le réseau « Formation à l'Ingénierie par des Universités de REcherche (Figure) ».
M. Boudenne précise également que les frais d'inscription comprennent les coûts d'hébergement et de nourriture, ce qui peut modérer le montant considéré élevé.
Etant spécialisé en environnement, il estime être au cœur de ce sujet et déclare qu'un enseignement planifié sur un semestre à AMU sera réalisé en une semaine intensive en Tunisie afin de limiter les voyages.
Il confirme qu'avec le contexte Covid19, le télé-enseignement est bien sûr envisagé.

M. Leoncini demande si les cours seront en français. **M. Boudenne** répond par l'affirmative, l'UFTAM étant une université franco-tunisienne.

Concernant le dossier de DPI, **Mme Giacopelli** confirme également sa très bonne qualité et lui avoir donné un avis favorable. Mais, elle signale qu'hormis les responsables du diplôme, l'équipe enseignante est très peu renseignée, notamment du côté de la Tunisie.
M. Boudenne confirme que seuls les noms des responsables des universités tunisiennes et françaises sont connus. La réflexion est en cours pour les enseignants tunisiens, mais concernant l'université de Nice et d'Aix-Marseille, les équipes enseignantes sont désormais constituées.

Mme Almeras s'interroge sur le nombre de diplômes qui seront délivrés aux étudiants.
M. Doumenq répond que les étudiants se verront délivrés des diplômes dits « agrafés », à savoir pour la licence, le diplôme de chacune des universités partenaires AMU, Nice, El Manar et Carthage durant la phase de lancement de l'UFTAM. Il précise que ce concept a été inventé par Mme Bonnafous lorsqu'elle était chargée de mission pour la création de l'UFTAM et qu'un seul diplôme de l'UFTAM devrait être délivré à terme, comme demandé par la Direction Générale de la Régulation Universitaire (DGRU) à Tunis.

Mme Almeras tient à signaler la date du 31 août 2024 de fin de l'habilitation de la licence en Tunisie, indiquée dans le dossier de DPI, alors qu'AMU est accréditée jusqu'en 2023 pour la délivrance des diplômes nationaux.
M. Doumenq abonde en ce sens, mais déclare que les formations de UFTAM sont soumises à la règlementation tunisienne et que cette période correspond à l'habilitation de la licence au niveau du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique tunisien.

Vote

La CFVU émet un avis favorable par 25 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions au projet de DPI relatif à la licence mention « Sciences de la vie et de la Terre » parcours type « Gestion de l'environnement » de l'UFR Sciences en partenariat avec l'Université de Tunis El Manar (UTM) et l'Université de Carthage (UCAR) dans le cadre de l'Université Franco-Tunisienne pour l'Afrique et la Méditerranée (UFTAM), présenté en annexe 2 au présent procès-verbal.

- ***DPI ALLSH Licence LEA - NBU***

Mme Americi présente le projet de DPI porté par Mme Bricaire relatif à la licence mention « Langues étrangères appliquées (LEA) » parcours type « Anglais-russe » de la composante ALLSH en partenariat avec la New Bulgarian University » à Sofia (voir annexe 3).
Elle précise que la licence à l'université de Sofia se déroule en quatre ans et correspond à 240 crédits. Dans le cadre du DPI, un étudiant d'AMU pourra suivre des enseignements entièrement à distance proposés par l'université de Sofia correspondant aux 60 crédits supplémentaires et les valider à son rythme en cours de son cursus, entre les semestres 3 et 6 de la licence.
Le VP Formation ajoute que cette licence entre dans le cadre du projet DREAM U, à savoir la personnalisation des parcours des étudiants, en proposant un cursus intensif à destination d'étudiants qui souhaitent acquérir plus de crédits.

Mme Viessant, rapporteur de ce DPI, déclare avoir émis un avis très favorable sur ce projet qui s'inscrit dans le cadre du programme Eramus+ et souligne que l'annexe financière fait apparaître uniquement des frais de mission, dont le coût relativement limité, sont couverts par les droits d'inscription.

Vote

La CFVU émet un avis favorable par 29 voix pour et 1 abstention au projet de DPI relatif à la licence mention « Langues étrangères appliquées (LEA) » parcours type « Anglais-russe » de la composante ALLSH en partenariat avec la New Bulgarian University » à Sofia, présenté en annexe 3 au présent procès-verbal.

- ***DPI ALLSH master « Histoire, civilisations, patrimoine » - UNIGE***

M. Delzant présente le projet de DPI relatif au master mention « Histoire, civilisations, patrimoine » parcours type « Mondes anciens et médiévaux » et parcours type « Le monde moderne et contemporain » de l'UFR ALLSH en partenariat avec l'Università di Genova (UNIGE) (voir annexe 4).
Il précise que ce DPI fait suite à un accord de coopération scientifique et éducative signé en octobre 2017 entre AMU et UNIGE. Il est prévu que les étudiants suivent la première année du master dans leur université d'origine et la deuxième année dans l'université partenaire afin de bénéficier des spécificités de chacun des établissements. Les enseignements pour les étudiants d'AMU seront réalisés pour la moitié en langue italienne et plus ponctuellement en langue anglaise.
Il ajoute que seul le montant correspondant aux frais d'inscriptions au diplôme national apparait sur l'annexe financière, les coûts de fonctionnement ou de personnel étant ceux du master existant. Ce DPI s'appuie sur les aides à la mobilité octroyées dans le cadre du programme Erasmus +, ainsi que du plan de mobilité sortante piloté par la Direction des relations internationales d'AMU.

Mme Carretier, rapporteur de ce DPI, a trouvé le dossier très détaillé qui montre une bonne articulation avec la recherche. Elle a donc un avis favorable à ce projet.

Vote

La CFVU émet un avis favorable à l'unanimité au projet de DPI relatif au master mention « Histoire, civilisations, patrimoine » parcours type « Mondes anciens et médiévaux » et parcours type « Le monde moderne et contemporain » de l'UFR ALLSH en partenariat avec l'Università di Genova (UNIGE), présenté en annexe 4 au présent procès-verbal.

2) <u>Projets lauréats dans le cadre du FIP 2020</u>

Le VP Formation tient tout d'abord à remercier **Mme Almeras** et **M. Juvenal** pour tout leur travail accompli dans la gestion du FIP : de l'appel à projets, la coordination et l'expertise des dossiers jusqu'à la réalisation du PowerPoint présenté en séance.

Il rappelle ensuite que le Fonds d'Intervention Pédagogique (FIP) sert à financer des initiatives pédagogiques intéressantes, innovantes et différentes.
Suite à la réunion en visioconférence de la commission *ad hoc* du 6 avril dernier, dix projets sur les dix-sept déposés ont été financés pour un montant d'environ 200 000 €, qui correspond à la somme allouée dans la répartition de l'enveloppe globale des crédits destinés à la formation.
Il précise que les critères qui ont été privilégiés sont la cohérence du projet, la dimension innovante, le potentiel de diffusion et la pertinence du volet financier. Avant de présenter les projets retenus, il ajoute qu'ils doivent s'inscrire dans une vraie dynamique pédagogique et non servir au renouvellement de matériel (voir annexe 5).

A la demande la confirmation de **M. Leoncini** qu'un membre de la commission *ad hoc* n'a pas eu à expertiser les dossiers déposés par sa composante, **le VP Formation** répond par l'affirmative, et ce afin d'éviter les partis-pris.

A l'interrogation de **Mme Americi** sur le secteur de formation de Mme Montant, **le VP formation** rappelle que la commission *ad hoc* FIP est constituée de six enseignants-chercheurs élus à la CFVU, chacun représentant un secteur de formations d'AMU. Il ajoute que Mme Montant a été désignée au titre du secteur disciplinaire ALLSH.

Vote

La CFVU approuve à l'unanimité l'attribution des financements au titre du FIP 2020 proposée par la commission *ad hoc*, présentée en annexe 5 au présent procès-verbal.

3) Guide des examens - Covid19 : compléments

Le VP Formation rappelle que le Guide des examens - Covid19 concernant les diplômes de licences, licences professionnelles et masters a été présenté et approuvé lors de la dernière CFVU.
En respectant la philosophie de ce guide, les règlements des examens des formations à distance (FAD) des composantes Sciences et ALLSH, ainsi que ceux des diplômes de Polytech et de l'IUT vont être présentés. Il précise qu'il s'agit d'une information concernant l'IUT, car seul le conseil de l'institut est décisionnaire sur ce point.
Des propositions concernant les examens de deuxième chance ont également été élaborées avec les vices-doyens formation et les élus étudiants.

Il rappelle qu'il n'est plus obligatoire de passer ces règlements d'examens en CFVU depuis la publication de l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, le Président d'AMU étant désormais le seul décisionnaire par délégation. Aussi, le **VP Formation** propose que le règlement, en cours de finalisation, des formations pour lesquelles le semestre impair n'a pas encore été évalué, soit transmis pour lecture et s'il ne soulève aucune question, soit intégré dans le Guide des examens - Covid19 sans passer en CFVU.

- ***Règlement des examens – Covid19 de l'IUT***

Mme Jacoulet déclare que ce règlement a été adopté en conseil d'institut le 27 avril dernier après des échanges avec les étudiants élus (voir annexe 6).
Elle précise que le principe général du règlement d'examen du DUT repose sur du contrôle continu pour chaque enseignement dont le volume horaire est d'au moins 20 h par semestre, la compensation entre deux semestres et une note seuil à l'UE de 8 sur 20.
Pour tenir compte de la situation, un article a été ajouté permettant l'organisation avant le 3 juillet 2020 d'une deuxième session, ce qui n'existait pas à l'IUT, à destination des étudiants qui n'auront pas été évalués sur des modules du semestre pair, et de ceux qui souhaiteront, à leur demande, améliorer leurs notes. La meilleure des deux notes obtenues sera conservée et comptera pour l'évaluation du semestre pair.

Le VP Formation ajoute qu'une spécificité du DUT est effectivement la compensation entre le semestre 3 et le semestre 2 par exemple, contrairement à la licence générale où elle ne s'applique qu'entre les semestres d'une même année.

- ***Règlement des examens - Covid19 de Polytech***

M. Guillemot signale que les modalités d'examen ont été préalablement discutées avec les élus étudiants ainsi que le président et le vice-président du BDE avant d'être soumis en CODIR de la composante Polytech (voir annexe 7).
Il est prévu que l'ensemble du processus d'évaluation soit terminé au 30 juin 2020 à la demande des étudiants afin de leur laisser la possibilité de travailler cet été, sauf pour les cinquièmes années qui termineront leur stage.
Des précisions ont été apportées concernant le calendrier, notamment pour spécifier qu'aucun retour en présentiel d'étudiants n'est prévu avant début septembre 2020.
Le VP Formation ajoute que ces modalités respectent tout à fait la philosophie générale du cadrage.

M. Tropini demande des précisions sur les évaluations prévues à distance, le nombre d'étudiants et les problèmes éventuels rencontrés.
M. Guillemot répond que Polytech compte 1 500 étudiants au total et une identification des étudiants potentiellement en difficultés numériques ou de connexion, a été réalisée. Les neuf étudiants concernés ont bénéficié soit, de l'aide d'AMU au niveau des outils numériques ou soit, d'un Ipad qui leur a été apporté en mains propres.

Vote

La CFVU approuve à l'unanimité le règlement des examens – Covid19 de la composante POLYTECH, présenté en annexe 7 au présent procès-verbal.

- ***Examens SFAD - Covid19 d'ALLSH***

Mme Americi déclare que de nouvelles dispositions pour les examens des FAD afin de tenir compte de la situation ont été présentées en conseil d'UFR le 23 avril dernier (voir annexe 8).

Elle précise que pour prendre en compte les difficultés des étudiants à travailler pendant le confinement, le programme sera réduit d'un tiers ou bien, les contenus de cours mis à disposition hebdomadairement depuis le 15 mars 2020 seront considérés comme hors programme. Les examens terminaux, normalement organisés en présentiel, seront réalisés à distance et il s'agira d'épreuves orales ou d'un rapport écrit (tout type d'écrit, sauf un examen en temps limité à réaliser en ligne de façon synchrone, qui n'est pas envisageable). Ce sont les départements porteurs des formations sur proposition des équipes pédagogiques, qui devront coordonner l'adaptation de ces modalités d'examens et d'élaboration des sujets. Le calendrier est décalé d'une semaine par rapport à celui initial.

Mme Montant fait remarquer qu'elle enseigne dans des formations à distance en Psychologie et que les effectifs des étudiants sont plutôt élevés. Elle a beaucoup de difficultés à imaginer une évaluation à distance sous forme de devoirs « maison » ou bien l'organisation d'oraux pour de gros effectifs, qui seront très chronophages. Les examens, réalisés normalement en présentiel, consistaient en des questions courtes assez simples. Aussi, s'ils sont effectués à distance avec les documents autorisés, les étudiants devraient tous obtenir la note de 20/20. Elle demande s'il ne serait pas possible, comme il est envisagé par l'UFR Sciences, d'organiser une session en présentiel fin août.
Le VP Formation répond que la possibilité d'organiser fin août un tel examen en présentiel est à limiter à des effectifs de deux ou trois étudiants, et non pour des effectifs de cinquante ou cent étudiants. Il reconnait que l'élaboration de tels sujets d'examens en distanciel avec les documents autorisés, mais qui reposent davantage sur l'esprit critique des étudiants et requièrent de la réflexion de leur part, nécessite d'être très inventif et est chronophage.

Mme Americi répond qu'un échange a eu lieu avec les différents responsables des formations dans le cadre du comité des études pour élaborer ce nouveau cadrage et dans le cas d'effectifs importants, il a été considéré la possibilité d'utiliser la plateforme AMETICE. Elle ajoute qu'une discussion est en cours avec le CIPE sur les modalités de corrections des travaux via cette plateforme.

Vote

La CFVU approuve par 29 voix pour et 1 abstention le règlement des examens – Covid19 pour les formations à distance de la composante ALLSH, présenté en annexe 8 au présent procès-verbal.

- ***MCC Formations à distance - Sciences***

Le VP Formation tient à signaler qu'il s'est toujours exprimé de façon défavorable concernant l'organisation d'examens à distance télé surveillés par un logiciel externe. Mais, dans le cadre des FAD de l'UFR Sciences, il déclare que cette modalité avait été prévue et acceptée par les étudiants, et ce avant la crise du Covid19.

M. Georgelin rappelle les modalités d'organisation des FAD de l'UFR Sciences avant de présenter les propositions de modifications des MCC (voir annexe 9).
Les FAD sont le plus souvent annualisées et les examens de première session sont habituellement planifiés en juin. Les formations expérimentales organisent en temps normal des travaux pratiques au moment de ces examens pour limiter le nombre de déplacements à Marseille des étudiants éloignés ou qui travaillent.

Sachant qu'une majorité d'étudiants en FAD n'a aucune note à ce jour, les examens de première session seront organisés, environ aux dates prévues initialement, en distanciel par un contrôle continu intégral via AMETICE pour 80 % des formations et par un examen terminal à distance avec une télé surveillance asynchrone pour les autres. Cette modalité est mentionnée dans les MCC spécifiques de l'enseignement à distance qui ont été votées par la CFVU en 2019.
Les examens de seconde session devraient avoir lieu, comme habituellement, en présentiel après les vacances d'été, sous réserve de la possibilité de les organiser au vu des contraintes sanitaires qui seront en vigueur. De la même façon, des travaux pratiques en septembre sont envisagés qui seraient purement formatifs et ne feraient pas l'objet d'évaluation.
Les étudiants, en fracture numérique par des problèmes de connexion réseau ou sans webcam, ou qui ne souhaitent pas être télé surveillés, devront se signaler afin d'être convoqués aux examens de deuxième session. Puis, ceux, qui seront ajournés, pourront alors bénéficier d'une session exceptionnelle.

Mlle Mariette s'interroge sur l'organisation d'une session exceptionnelle en septembre pour des étudiants en troisième année de licence, qui pourrait poser problème par rapport aux candidatures en master première année.
Le VP Formation répond que la position du réseau des VP Formation à ce sujet est de ne pas prendre en compte le dernier semestre de la licence.
M. Georgelin précise que le calendrier des FAD a toujours été décalé par rapport aux autres formations. Les enseignements débutent en octobre avec des examens de première session programmés en juin et ceux de deuxième session en septembre.

A la question de **Mlle Mariette** si la télé surveillance limite vraiment la triche, **M. Georgelin** répond que les étudiants ont droit aux documents lors des examens, il n'y a donc pas de triche à ce niveau-là sachant que les étudiants en FAD ne viennent à l'université qu'en juin et en septembre pour ceux qui sont ajournés.

A la question de **Mme Giacopelli** sur le nombre d'étudiants concernés, **M. Georgelin** répond que sur un millier d'inscrits, il y a en fait deux cents à trois cents étudiants répartis sur une quinzaine de formations. Il ajoute qu'une cinquantaine d'examens seraient télé surveillés sur les deux cent cinquante au total, la répartition variant d'une filière à l'autre.

M. Leoncini confirme les dires de **M. Georgelin** et signale, en tant que responsable d'une année, envoyer aux étudiants en FAD qui le demandent, les cours sur documents papier environ trois semaines avant d'être mis sur la plateforme AMETICE.

Concernant les modifications de MCC en cours, **M. Leoncini** tient à préciser que les responsables de filières se sont prononcés, pour une majorité d'entre eux, contre l'utilisation du logiciel de télé surveillance Managexam. Il déplore, en tant que responsable d'année, avoir été informé de cette modalité d'examen seulement le 15 ou 20 avril dernier, alors qu'il a assisté à la majorité des réunions organisées sur le télé enseignement. Il ajoute que l'année dernière, cette modalité d'examen a été testée sur une formation à titre expérimental sans être connue des étudiants et des enseignants.
Mme de Cacqueray et le VP Formation s'étonnent de cette situation car le conseil d'UFR de Sciences, qui est constitué également d'étudiants, doit se prononcer sur les MCC qui doivent être affichées en début d'année universitaire.
M. Georgelin confirme que le texte des MCC niveau 2 a été voté en conseil d'UFR de Sciences, puis en CFVU.
Mme Mouret déclare effectivement que l'année dernière, des examens à distance ont eu lieu via Managexam.
Il a été envisagé de proposer aux étudiants pour cette année les deux modalités d'examens, en présentiel ou à distance télé surveillés. La possibilité étant laissée à un étudiant de refuser cette deuxième modalité, une session exceptionnelle pourra être organisée, si besoin après la deuxième session, afin que tout étudiant bénéficie de deux chances.
Mme Mouret précise que les responsables du télé enseignement ont demandé à leurs étudiants de se prononcer, pour ou contre, sur cette modalité d'examen télé surveillé : sur les 58 % des étudiants qui ont répondu à ce jour, 97 % des réponses se sont prononcés en faveur. Comme l'a signalé **M. Leoncini**, elle ajoute que les enseignants ont été laissés libres de choisir ou non cette modalité, et seuls 20% d'entre eux l'ont effectivement retenu.

M. Devouard informe la CFVU que les mentions de masters « Biodiversité, écologie et évolution » et « Gestion de l'environnement » de l'OSU Pytheas sont proposées en télé-enseignement, dont l'organisation est gérée par le CTES de l'UFR Sciences. Il confirme la spécificité des étudiants des FAD et la difficulté ou l'impossibilité de certains d'entre eux à se déplacer pour les examens et signale que des MCC adaptées leur seront également proposées.

M. Leoncini trouverait intéressant qu'une solution pour la télé surveillance soit développée en interne dans le cas où les examens en présentiel ne pourraient pas être organisés en septembre. Il évoque la possibilité d'utiliser le « plugin BigBlueButton », qui est un logiciel gratuit, via lequel environ 100 personnes peuvent se connecter en visioconférence.
Mme Mouret déclare qu'elle est tout à fait favorable à une solution proposée par le CIPE. A sa connaissance, sur AMETICE, les étudiants s'identifient, mais ne sont pas visibles.
Le VP Formation est favorable à une solution AMETICE, mais le problème de l'identité de l'étudiant subsiste.
Il fait part de la configuration utilisée lors des comités de sélection pour le recrutement des enseignants-chercheurs, où il a été demandé au candidat de se connecter via AMUSkype avec son téléphone dans son dos pour visualiser la pièce où il est. Il ajoute que pour de petites cohortes, un examen oral à distance pourrait être également organisé.
M. Georgelin ajoute que les effectifs sont plutôt faibles en septembre, c'est pour cela qu'il a été envisagé l'organisation d'un examen en présentiel.

A la question du **VP Formation** si le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est bien respecté dans la solution de télé surveillance, **Mme Mouret** le confirme.

Concernant le SFAD d'ALLSH, **Mme Americi** précise organiser les examens de première session via AMETICE car des échanges à distance au préalable ont eu lieu avec les étudiants. Pour la deuxième chance, elle partage les mêmes inquiétudes que Sciences.

A la demande de précisions de **M. Leoncini** sur la deuxième chance pour un étudiant qui ne veut pas passer son examen de première session en télé surveillance, **Mme Mouret** répond que cet étudiant sera convoqué à la deuxième session de septembre et s'il est ajourné, il pourra demander à bénéficier d'une session exceptionnelle.

Avant de passer au vote des MCC des Formations à distance – Sciences, **le VP Formation** demande si les membres de la CFVU sont favorables qu'une solution soit développée en interne.

Vote

La CFVU approuve à l'unanimité les compléments du guide des examens Covid-19 de la composante SCIENCES par 20 voix pour, 3 voix contre et 7 abstentions (voir annexe 9).

III VIE ETUDIANTE

Cordées de la réussite 2020

Mme Ribaud rappelle tout d'abord les trois types de cordées : à mentors, aide à l'orientation et aide à la réussite dans le supérieur.
Mme Abid, chargée de mission égalité des chances, présente ensuite les sept dossiers des cordées d'AMU candidates pour une labellisation, dont cinq sont en renouvellement et deux en création (voir annexe 10).
Après instruction des dossiers, une soutenance des projets est prévue le 26 ou 28 mai prochain.
Mme Ribaud tient à souligner la demande de création de la cordée Ateliers Cinésciences, qui entre dans le domaine ALLSH, sachant que la majorité des autres cordées relèvent des sciences.

Vote

La CFVU approuve à l'unanimité le dépôt auprès des services académiques des demandes de labellisation des cordées suivantes :
- en renouvellement : TANDEM, Des études scientifiques pourquoi pas moi ?, Suivre un Parcours de Réussite pour devenir INGénieur (SPRING), Ascenseur social, Techs toniques ;
- en création: Les Apprentis Chercheurs, Ateliers Cinésciences.
Les dossiers des cordées sont annexés au procès-verbal (voir annexe 10).

IV QUESTIONS DIVERSES

M. Tropini rappelle que de nombreuses distributions alimentaires sont réalisées sur tous les sites universitaires en partenariat avec le CROUS dans lesquelles les associations étudiantes sont impliquées. Il demande s'il serait possible d'élargir le bonus « engagement étudiant » afin de valoriser l'investissement de ces étudiants bénévoles.
Mme de Poncins répond qu'il n'est pas nécessaire de créer une nouvelle activité dans ce bonus car il est tout à fait possible de les valoriser à travers l'engagement des étudiants dans les associations.
Le VP Formation abonde en ce sens et précise qu'il est déjà prévu un bonus pour « l'investissement étudiants dans une association » et 0,25 point pourrait être accordé à ces étudiants.
Il ajoute que **Mme Delorge** et **M. Moro** vont identifier les étudiants éligibles à ce bonus.

M. Tropini demande si une commission FSDIE projets pourra être organisée avant les vacances d'été en vue de financer des évènements pour la rentrée prochaine. En effet, des étudiants ont imaginé des projets « innovants » dans le respect des consignes sanitaire et cela motiverait les associations étudiantes.
M. Moro répond que le personnel de la DEVE est bien occupé actuellement par la gestion des aides à destination des étudiants, des examens ou du PRA. Ne sachant pas comment la situation aura évoluée d'ici septembre ou octobre, il est compliqué de planifier dès à présent une commission. Il préfère attendre la mi-juin pour prendre une décision à ce sujet.

Sur la question de l'ouverture des bibliothèques universitaires (BU), le **VP Formation** répond que ce sujet est encore à l'étude et dépend du retour des personnels des BU. Il ajoute que le prêt de livres par un système de « drive » est en réflexion.

A la demande de **M. Torre** sur la question des relations internationales, le **VP Formation** déclare que l'accueil des étudiants étrangers pour l'année prochaine va effectivement poser des problèmes et pourrait entrainer la non ouverture de certaines formations.
Une réflexion va être menée en relation avec **Mme Chimini**, VP en charge des relations internationales et **M. Pons**, conseiller du Président. Un bilan est en cours sur ces formations en tension, recevant de nombreux étudiants étrangers et sur les ressources existantes en télé enseignement à AMU afin d'identifier quelles formations pourraient être réalisées à distance. Il s'agit également d'étudier la possibilité de mutualiser des enseignements plutôt au niveau licence avec d'autres universités françaises qui seraient dans la même situation, ainsi que les étudiants à l'étranger qui seraient en capacité de suivre un enseignement distance.

M. Torre demande si cette situation se pose uniquement pour le premier semestre et considère qu'il sera difficile de s'appuyer sur les enseignements du CTES qui ne suivent pas le même rythme que les cours en présentiel.
Le VP Formation confirme que le télé enseignement au premier semestre serait effectivement à imaginer pour certaines formations qui accueillent de nombreux étudiants étrangers.
M. Devouard confirme que le télé enseignement n'a pas le même rythme et souligne son coût élevé.
Le VP Formation répond que le recensement va servir à cibler les formations qui seront à développer en distanciel.

Le VP Formation lève la séance à 17 h 36.
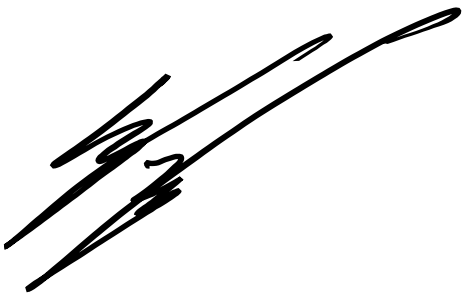
Lionel NICOD, Vice-Président Formation